



OBJET : Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'un permis de construire pour la réalisation d'un Poste de police municipale dans le quartier des Bayonnes

LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération municipale n°2020/020 en date du 30 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de réalisation d'un Poste de police municipale nécessitant une autorisation d'urbanisme.

CONSIDERANT

Que le Maire a été expressément autorisé par son conseil municipal pour pouvoir procéder aux dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune,

Que la ville d'Herblay-sur-Seine souhaite réaliser un nouveau poste de police municipale qui sera situé à la charnière du tissu pavillonnaire du quartier de l'Orme Brûlé et du quartier des Bayonnes portant sur un ensemble des parcelles cadastrées Ak numéros 174, 175, 176, 177, 178 et 179 d'une superficie totale de 1 042 m².

DECIDE

De procéder à la demande de dépôt d'un permis de construire pour les travaux de réalisation d'un poste de police municipale au quartier des Bayonnes.

DIT

Que la présente décision municipale sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise,

Que la présente décision municipale sera inscrite au registre des Décisions Municipales,

(Que la présente décision municipale sera publiée sur le site internet de la commune (www.herblaysurseine.fr)).

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Philippe Rouleau
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise